

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-88

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Rapport d'activités 2015.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Président doit établir chaque année un rapport d'activité de la Communauté de Communes Rhône-Helvie sur l'année écoulée et le communiquer aux maires des communes membres de l'EPCI pour une présentation en Conseil Municipal.

La Communauté de Communes Rhône-Helvie ayant la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, le rapport annuel d'activités doit intégrer notamment les indicateurs techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix dudit service public.

Le Président présente aux membres présents de l'assemblée délibérante, le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Rhône-Helvie,

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du contenu du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Rhône-Helvie tel que présenté par Monsieur le Président.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,
Bernard NOËL.

 RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-89

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention de mise à disposition du service culture à la commune de Le Teil.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président fait part aux membres présents de l'organe délibérant de la sollicitation de la commune de Le Teil pour une mise à disposition du service culture de l'EPCI Rhône-Helvie.

Il indique les dispositions prévues à l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service.

Le Président après avis favorable du bureau propose la signature d'une convention de mise à disposition du service culture de la Commune de Communes Rhône-Helvie à la commune de Le Teil.

Le Conseil Communautaire,
Sur la proposition du Président et Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention de mise à disposition du service culture de la Commune de Communes Rhône-Helvie à la commune de Le Teil,

PRECISE que ladite convention fixera notamment les modalités de la mise à disposition du service par la Communauté de Communes Rhône-Helvie à la commune de Le Teil et prévoira notamment les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service,

PRECISE que ladite convention prendra effet à compter de l'année 2016,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M Bernard NOËL.


RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-90

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : **MM.** Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant de procéder aux modifications suivantes du tableaux des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie :

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie :

Suppression des postes suivants :

- Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe à temps complet,
- Technicien Territorial à temps non complet (28H/Hebdo).

Création des postes suivants :

- Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine à temps complet,
- Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (28H/Hebdo).

Le comité technique ayant été saisi, mais n'ayant pas pu se réunir dans les délais,

Le Conseil Communautaire,
Sur la proposition du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Rhône-Helvie dans les conditions précitées,

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président.
Bernard NOËL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-91

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Avenant N°01 à la convention d'étude et de veille foncière avec la commune de Le Teil et l'EPORA.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : **MM.** Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président rappelle aux membres présents de l'organe délibérant la convention d'étude et de veille foncière signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH RU sur le centre-ville de Le Teil en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant la signature d'un avenant N°01 à la convention précitée portant sur :

- L'extension du périmètre d'intervention initial de l'EPORA sur la commune de Le Teil à un ilot adjacent (LAPAREL) regroupant un ensemble de parcelles d'environ 14 400 m² (cf plan joint en annexe de l'Avenant N°01),
- L'augmentation du financement prévu dans la convention initiale pour les missions de l'EPORA (acquisitions et coûts annexes) de 300 000€ à 600 000€.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de la signature d'un avenant N°01 la convention d'étude et de veille foncière signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) dans les conditions précitées,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.


RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-92

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention avec la compagnie Emilie VALANTIN dans le cadre du dispositif EAC.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : **MM.** Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle l'attribution d'une subvention à la compagnie Emilie VALANTIN d'un montant de 4800€ en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « Atelier Théâtre et Sortons au théâtre ! ».

Un atelier théâtre encadré par Emilie Valantin, Jean Sclavis et les comédiens de la Compagnie associés à un professeur de chant (travail sur la voix) du conservatoire musique et danse.

Cette action prévoit :

- La programmation de 30 séances de 3h les lundis soirs,
- Une sortie tout public en bus proposée au théâtre de Privas pour un spectacle. Ainsi, les pratiquants de l'Atelier mais aussi d'autres habitants de la communauté de communes pourront découvrir un spectacle aux médias mixtes à un prix très faible (maximum 5 euros avec le bus). Une visite du lieu d'art attenant au théâtre est également envisagée. Le spectacle proposé est El cid ! De la compagnie Agence de Voyages Imaginaires.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 800 € à la compagnie Emilie VALANTIN dans le cadre du dispositif EAC en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « Atelier Théâtre et Sortons au théâtre ! ».

PRECISE qu'une convention sera signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et la compagnie Emilie VALANTIN précisant notamment l'action, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, les modalités de versement de la subvention,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574),

DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-93

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention avec l'association La Cascade dans le cadre du dispositif EAC.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle l'attribution d'une subvention à l'association La Cascade d'un montant de 21 000€ en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « Une fildeferiste au coeur du Teil », Une immersion de la compagnie Basinga dans le quartier Garibaldi sur la commune du Teil en lien avec 2 écoles, une chorale et les habitants du quartier.

L'objectif est de favoriser la connaissance des élèves et des habitants de la commune du Teil au patrimoine culturel et à la création contemporaine et de participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Traversée s'écrit à chaque implantation en tant qu'aventure collective et en amont du projet : les ateliers funambule avec une classe et des habitants permettront de partager la discipline avec tous. A travers les ateliers voix, un travail d'accompagnement musical avec des chanteurs, débutants (enfants) ou experts (chorale Cantoteil). Guidés par un chef de chœur, ils écrivent et interprètent la partition qui leur ressemble et qui est intégrée au spectacle. La compagnie présentera un des spectacles des préalables ce qui permet de lier dans ce projet, pratique amateur et pratique culturelle.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 21 000 € à l'association La Cascade dans le cadre du dispositif EAC en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « Une fildeferiste au coeur du Teil »,

PRECISE qu'une convention sera signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et l'association la Cascade précisant notamment l'action, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, les modalités de versement de la subvention,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574),

DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-94

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention avec la SMAC07 dans le cadre du dispositif EAC.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : **MM.** Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle l'attribution d'une subvention à la SMAC07 d'un montant de 10 500€ en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « l'écriture sous toutes ses formes, résidences d'auteurs et d'artistes sur Rhône-Helvie : jardins secrets ».

Il s'agit de croiser deux dispositifs et deux axes pressentis pour penser un projet plus global à destination de différents publics : une résidence d'auteur/illustrateur dans le cadre du CTL (Contrat de Lecture) que la collectivité va signer d'ici la fin de l'année et des ateliers musique et textes avec l'artiste associé de la Smac07, Sammy Descoster ainsi qu'une résidence, *Jardins d'intérieur* avec la chanteuse Ndobu-Emma pour des actions sur Rhône-Helvie et des concerts chez les habitants. Un objet filmique sera également proposé par Ardèche image / En Rachachant. Ce projet territorial aurait comme fondement la question de l'écriture sous ses différentes formes et celle des jardins secrets : engagement, intériorité, résistance. Le public serait composé des scolaires avec un focus sur le cycle passerelle 3 : CM1 / CM2 / 6ème, des seniors de Rhône-Helvie ainsi que des habitants de toutes les communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 500 € à la SMAC07 dans le cadre du dispositif EAC en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « l'écriture sous toutes ses formes, résidences d'auteurs et d'artistes sur Rhône-Helvie : jardins secrets »,

PRECISE qu'une convention sera signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et la SMAC07 notamment l'action, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, les modalités de versement de la subvention,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574),

DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-95

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Convention avec l'association ARDECHE IMAGE dans le cadre du dispositif EAC.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : **MM.** Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle l'attribution d'une subvention à l'association ARDECHE IMAGE d'un montant de 10 500€ en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « l'écriture sous toutes ses formes, résidences d'auteurs et d'artistes sur Rhône-Helvie : jardins secrets ».

Il s'agit de croiser deux dispositifs et deux axes pressentis pour penser un projet plus global à destination de différents publics : une résidence d'auteur/illustrateur dans le cadre du CTL (Contrat de Lecture) que la collectivité va signer d'ici la fin de l'année et un lien l'écriture musicale et filmique. Ce projet territorial aurait comme fondement la question de l'écriture sous ses différentes formes et celle des jardins secrets : engagement, intériorité, résistance. Ardèche image / En Rachachant serait à la croisée des résidences en suivant les différentes actions liées aux résidences d'artistes / auteurs et illustrateurs : à la fois trace et objet d'écriture, ce travail permettrait des allers-retours entre les sujets et les objets de ces ateliers. Il développerait en parallèle une collecte de paroles et d'images sur les usages populaires des plantes sauvages.

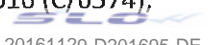
Le public serait composé des scolaires avec un focus sur le cycle passerelle 3 : CM1 / CM2 / 6eme, des seniors de Rhône-Helvie ainsi que des habitants de toutes les communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 500 € à l'association ARDECHE IMAGE dans le cadre du dispositif EAC en vue de la mise en œuvre d'une action intitulée « l'écriture sous toutes ses formes, résidences d'auteurs et d'artistes sur Rhône-Helvie : jardins secrets »,

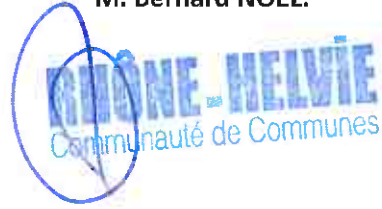
PRECISE qu'une convention sera signée entre la Communauté de Communes Rhône-Helvie et l'association ARDECHE IMAGE notamment l'action, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, les modalités de versement de la subvention,

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574),

Envoyé en préfecture le 02/12/2016
Reçu en préfecture le 02/12/2016
Affiché le 
ID : 007-240700708-20161129-D201695-DE

DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.**



COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-96

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Décision Modificative N°01 au Budget ANNEXE SPANC 2016.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant, les modifications suivantes en section d'Investissement du Budget ANNEXE du SPANC 2016 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
4581 (45) - 2016 : Dépenses (à subdiviser par	24 000,00	4582 (45) - 2016 : Recettes (à subdiviser par	24 000,00
	24 000,00		24 000,00
Total Dépenses	24 000,00	Total Recettes	24 000,00

Le Conseil Communautaire,
Sur la proposition du Président et Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications précitées en section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget PRINCIPAL 2016,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.



COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVIE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-97

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Acquisition d'un tènement immobilier à SNCF MOBILITES situé sur la commune de Le Teil.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président rappelle aux membres présents de l'organe délibérant que SNCF MOBILITES a proposé à la Communauté de Communes Rhône-Helvie la cession d'une partie d'un immeuble bâti (partie sud du bâtiment voyageur de la Gare de Le Teil parcelle cadastrée section BC 249 P) en R+2 d'une superficie au sol d'environ 200 m² et de surface de plancher d'environ 250 m² au prix de 140 000€ (hors frais d'actes).

Il précise que le prix de cession à hauteur de 140 000 € prend en compte l'acquisition du bâtiment après travaux réalisés par la SNCF dont 32 000€ répercutés à l'acquéreur, la Communauté de Communes Rhône-Helvie dans le cadre de la vente.

Il rappelle que l'acquisition portant sur un bien d'une valeur vénale supérieure à 75 000€, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a saisi les services de France-Domaine qui ont émis avis N°2016 319 V 609 en date du 23/11/2016 fixant la valeur vénale dudit bien à 106 800€.

Le Président propose aux membres de l'organe délibérant suite à l'avis de France-Domaine l'acquisition à SNCF MOBILITES du tènement immobilier précité au prix de 140 000€ (hors frais d'actes).

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de l'acquisition à SNCF MOBILITES du tènement immobilier précité au prix de 140 000€ (hors frais d'actes),

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2016 (C/21318),

DONNE pouvoir au Président, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Bernard NOËL.

 RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-HELVE
Extrait Du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Délibération N° D2016-98

Session : 29/11/2016 Exercice : 26 Présents : 21 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association la batterie fanfare de Le Teil.

L'An Deux Mille seize le 29 novembre, sur la commune de Le Teil, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la Présidence de M. Bernard NOËL.

Présents : MM. Monique BEUGNET, Christian BOSQUET, Thierry BRESOLIN, Jean-Claude BROCC, Gérard CHABAL, Rachel COTTA, Christiane CROZIER, Patricia CURTIUS-LANDRAUD, Jean-Yves GOUNON, Gérard GRIFFE, Michel JOUVE, Jacques LEBRAT, Jean-Paul MICHEL, Bernard NOËL, Gilbert PETITJEAN, Olivier PEVERELLI, Nathalie RODRIGUES DE JESUS, Joël TESTON, Pascale TOLFO, Serge VILLARD, André VOLLE.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Philippe BOUNIARD a donné procuration à Monsieur Bernard NOËL.

Monsieur Yves CHAMBERT a donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Madame Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU a donné procuration à Monsieur Gilbert PETITJEAN.

Secrétaire : Jean-Paul MICHEL.

Le Président propose aux membres présents de l'organe délibérant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la batterie fanfare de Le Teil.

Il indique que cette association fait un travail musical mais aussi social en direction notamment des jeunes.

Le Conseil Communautaire,
Sur la proposition du Président et Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association la batterie fanfare de Le Teil,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget PRINCIPAL 2016 (C/6574),

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
M. Bernard NOËL.


RHÔNE-HELVE
Communauté de Communes